

Annexes :

Qu'est-ce qu'une préférence extra-financière ?

Ce questionnaire a pour but de définir vos préférences en matière d'investissement durable. Il s'agit de préférences extra-financières qui viendront compléter vos préférences financières (arbitrage entre rendement et de risque).

Un investissement durable, en plus des notions financières classiques (performance, risque, etc.), intègre les dimensions extra-financières telles que l'environnement, le social ou la gouvernance d'entreprise (ESG).

Ceux-ci peuvent être distingués en trois grandes catégories :

Activités environnementales (taxonomie)

Avec cette approche, pour être considéré comme durable sur le plan environnemental, un investissement doit répondre à au moins un des 6 objectifs suivants et ne nuire à aucun d'entre eux :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'engagement dans ces objectifs se fait au travers d'une liste restreinte d'activités dont les caractéristiques sont listées aux articles 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du règlement (UE) 2020/852.

Par ailleurs, pour entrer dans cette catégorie, il est nécessaire de respecter certaines règles de gouvernance (les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Charte internationale des droits de l'Homme...).

Objectif environnemental ou social (SFDR)

Avec cette approche, la contribution à ces objectifs de durabilité se fait à travers l'utilisation d'indicateurs clés définis par l'entreprise.

Du côté environnemental, on retrouvera notamment l'utilisation des ressources (énergétiques, matières premières, etc.), la génération de déchet, le recyclage...

Pour ce qui est du social, les indicateurs concerneront davantage la lutte contre les inégalités, la gestion des relations de travail, l'investissement en capital humain...

Par ailleurs, pour entrer dans cette catégorie, il est nécessaire de ne nuire à aucun de ces objectifs et de garantir une bonne gouvernance (respect des obligations fiscales, relations et rémunération du personnel, etc.).

A la différence de la catégorie précédente, celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité.

Incidences négatives (PAI)

Cette approche consiste à sélectionner des investissements en fonction de leurs impacts sur les facteurs de durabilité (Environnement, Social et Gouvernance). Cette sélection s'effectue grâce à différents indicateurs appelés PAI (Principal Adverse Impact ou principaux impacts négatifs) qui sont mesurés et suivis par l'entreprise d'investissement.

Ces différentes approches correspondent à des réglementations complémentaires. Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs d'entre elles...